

N° 2025-009

CONVENTION CONTRAT TERRITORIAL JEUNESSE

L'an deux mil vingt-cinq le 22 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le quinze janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MARTINOD Marie, PAVIET Rose

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE)

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne

MM. DUC Jacques, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoir : 5

Le Président rappelle que par délibération 2022-110 il a été autorisé à signer le contrat territorial jeunesse 2023-2027. Or, par décision de la commission permanente du Conseil Départemental de la Savoie du mois de novembre 2023, il a été acté que la durée du contrat serait du 01/01/2023 au 31/12/2023. Ainsi la délibération 2023-122 est donc venue modifier la délibération initiale en ce sens, en autorisant le Président à signer le contrat pour l'année 2023 uniquement.

Lors de la commission permanente du Conseil Départemental de la Savoie du mois de novembre 2024, il a été acté que le contrat serait prolongé comme initialement prévu.

Il convient donc qu'une nouvelle délibération soit établie afin d'autoriser le Président à signer le contrat territorial jeunesse 2024-2027.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la séance du conseil communautaire du 9 novembre 2022, numérotée 2022-110 ayant pour objet d'autoriser la signature du contrat territorial jeunesse 2023-2027 avec le conseil Départemental de la Savoie,

Vu la décision de la commission permanente du conseil départemental de la Savoie du 10 Novembre 2023, concluant le contrat pour une période d'un an expirant le 31 décembre 2023,

Considérant le nouveau contrat déposé courant pour la période 2024-2027,

Considérant l'actualisation du montant de la subvention versée aux Versants d'Aime pour chacune de ces années, suite aux votes du budget de l'assemblée départementale.

AUTORISE le Président à signer la convention « Contrat Territorial Jeunesse ».

FAIT ET DELIBERE LE 22 JANVIER 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI
LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME LA PLAGNE CEDEX.